**Motion adoptée le 25 septembre**

**lors d’une réunion d’information syndicale du SNUDI-FO à Versailles (Yvelines)**

Nous, 21 enseignants des villes de Versailles, Viroflay, La Celle St Cloud, Marly le Roi, réunis avec le SNUDI FO 78 le samedi 25 septembre avons pris connaissance des avancées du gouvernement sur la loi Rilhac relative à la direction d’école.

La mise en place de l’autorité fonctionnelle et la participation du directeur à l’encadrement de l’école modifiera profondément les relations entre les professeurs au sein des écoles. Son autorité fonctionnelle pourra lui être retirée, ses décharges seront négociées au cas par cas avec le DASEN. Dès lors, le directeur, sommé de mettre en place les réformes au sein de son équipe, sera soumis à d’énormes pressions, et l'équipe enseignante de l'école aussi.

Nous soutenons ainsi l’appel intersyndical à un rassemblement devant l'Assemblée Nationale mercredi 29 septembre à 13h30 jour du dernier passage de la loi Rilhac devant l'assemblée, pour en demander l'abandon.

Nous avons également pris connaissance des annonces de Macron à Marseille qui veut expérimenter dans 50 écoles le recrutement des professeurs par le directeur de l’école. Nous ne sommes pas dupes : ce qui sera expérimenté à Marseille sera généralisé par la suite.

C’est pour cela que nous nous nous associons à l'appel des 40 premières écoles marseillaises qui ont lancé un appel à boycotter l’expérimentation Macron/Blanquer et décidons de porter cet appel à la discussion dans nos écoles.

Nous n’acceptons pas l’explosion du cadre de l’école républicaine, nous n’acceptons pas la logique de contractualisation des moyens et la liquidation de notre statut.

La loi Rilhac, comme l’expérimentation Macron à Marseille, doivent être abandonnées !

Nous communiquons cette motion à tous les collègues de nos écoles, les invitons à en discuter et à prendre position collectivement pour le retrait de ces projets.